

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS (SESV)

Date de convocation

19 Décembre 2019

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 18 décembre 2019, une nouvelle convocation du conseil syndical a été faite en vertu de l'article L2121 du CGCT.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt trois décembre à 18h00, le Comité Syndical du S.E.S.V, légalement convoqué, s'est réuni à Noyant et Aconin sous la Présidence de Monsieur Denis MAURICE.

Nombre de membres

En exercice	Présents	votants
84	33	31

TARIF 2020**TRAVAUX ET PRESTATIONS DE SERVICE**

n° 52

Présents :

Mesdames JULVE , GAUTIER, BOURINET représentée par M DELACOUR, FERTE représentée par M BOUDEELE.

Messieurs DE RE Bernard, MOYON Philippe, BEZIN, HERTAULT, LEMAIGRE, SOSSON, LEFEVRE, MOLCARD, CHABROL, NELATON, LETRILLART, BUCHET, CARON (suppléant), WOKAN, SAMIER, BOUDRAA , MAURICE, VILLEVOYE, REYT, DAVIN, ROSSE, DUVIVIER , REBEROT représenté par M.GUERIN, TROMBETTA, BOMBART, LANGLET, LANSOY, VECTEN.

Excusés :

Mesdames DELVAL, HOCHÉ, OLRÉ, FELCZAK,

Mrs RUELLE, BATTEFORT, ROLAND, STANLEY, BRUNET, TASSIN, LECLERCQ

Invité :

M LAFLEUR, Maire de Mont Notre Dame

Secrétaire de séance : M DE RE Bernard

Le comité syndical a délibéré pour l'unification des frais d'accès au service avec effet au 1^{er} juillet 2019. Ces tarifs étaient assortis d'une actualisation annuelle au 1^{er} janvier.

S'agissant de tous les autres tarifs, relatifs en particulier aux branchements neufs, les membres du bureau proposent un alignement sur les tarifs et modalités historiques du SESN.

Le périmètre d'application de ces tarifs s'entend de tout le périmètre du SESV, à l'exception des périmètres affermés (prestations contractuelles prévues aux contrats de DSP) et du périmètre en prestation de service (SIVOM de la basse vallée de l'Aisne, qui a reconduit son contrat de prestation de service).

Le Comité Syndical , après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de faire appliquer les tarifs ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2020 :

Prestations	Tarif, (année base) € HT	Coefficient d'actualisation		Tarifs 2020		
				€ HT	TVA	€ TTC
Frais d'accès au service pour ouverture avec déplacement	60 € HT (07/2019)	(1)	k=1.0088	60.53	6.05	66.58
Frais d'accès au service pour cas particulier sans déplacement, et rdv non honoré	30 € HT (07/2019)	(1)	k=1.0088	30,26	3.03	33.29
Branchement sans terrassement	1006 € HT (2017)	(2)	K=1.045	1051,27	210,25	1261,52
Branchement terrassement compris	1481 € HT (2017)	(2)	K=1.045	1547,64	309,53	1857,17
Branchement avec traversée, jusqu'à 5 ml	2268 € HT (2017)	(2)	K=1.045	2370,06	474,01	2844,07
Tir fusée jusqu'à 5 ml	613 € HT (2017)	(2)	K=1.045	640,58	128,12	768,70
Tir de fusée, plus-value au ml pour tir > 5ml	100 € HT (2017)	(2)	K=1.045	104,50	20,90	125,40
Pose d'un regard sans terrassement	480 € HT (2017)	(2)	K=1.045	501,60	100,32	601,92
Pose d'un regard avec terrassement	713 € HT (2017)	(2)	K=1.045	745,08	149,02	894,10
Pose d'un regard DUO sans terrassement	791 € HT (2017)	(2)	K=1.045	826,59	165,32	991,91
Pose d'un regard DUO avec terrassement	1024 € HT (2017)	(2)	K=1.045	1070,08	214,02	1284,10
Changement compteur (compteur gelé, demande abonné)	104 € HT (2017)	(2)	K=1.045	108.68	10.87	119.55
Contrôle borne incendie (par borne)	20 € HT (2017)	-	-	20.00	4.00	24.00
Main d'oeuvre	40 € HT (2017)	-	-	40.00	8.00	48.00

		Coefficient d'actualisation 2020
(1)	$k=0.15+0.85*(ICHT-En/ICHT-E0)$ ICHT-E0 = 115.4 au 1 ^{er} juillet 2019 ICHT-En = 116.6 dernière valeur connue au 12/2019	k=1.0088
(2)	$K=0.15+0.85*(TP10an/TP10a0)$ TP10a0 = 105.7 Tp10an = 111.3 dernière valeur connue au 12/2019	K=1.045 +1.2% (par rapport à 2019)

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit.

15 JAN. 2020

POUR COPIE CONFORME

LE PRESIDENT

S.E.S.V.

SYNDICAT DES EAUX

DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS

87 Allée des Platanes - 02200 COURMELLES

Tél. 03 23 73 01 51 - Fax 03 23 73 03 62

Email : sesv@orange.fr

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous Préfecture le

Et publication ou notification le